



MAISON DE L'AUTONOMIE





**MAISON
DE L'AUTONOMIE**

Ordre du jour

Présentation du contexte départemental de la mise en place de « Mon Voisin 06 a du Cœur »

Explication du fonctionnement

Données principales d'activité et perspectives de déploiement

Témoignages

Les seniors dans le Département des Alpes-Maritimes en quelques chiffres

- ▶ **Évolution démographique avec un vieillissement de la population**
 - ▶ En 2023 : 337 843 personnes de plus de 60 ans (30,8% de la population) dont 43 000 (soit 12,7 % des plus de 60 ans) ayant au moins un droit ouvert par la MDA.
 - ▶ Parmi cette population 11% + 80 ans
 - ▶ Projection 2050 : une population qui doublera d'ici 2050
 - ▶ Parmi cette population 26% + 80 ans
- ▶ **Nombre de bénéficiaires de l'APA en augmentation**
 - ▶ En 2023 : 26 301 allocataires APA dont 16 772 APA à domicile
 - ▶ 80% aide humaine

La mise en oeuvre d'une politique ambitieuse en faveur des aidants et de la lutte contre l'isolement



MAISON
DE L'AUTONOMIE

- ▶ Dès 2019: Déploiement d'une politique durable de lutte contre l'isolement des seniors
- ▶ Accélération durant la période du Covid
- ▶ Expérimentation pertinente à Nice
- ▶ Sortie été 2020 Élargissement du dispositif aux EHPAD
- ▶ Après la crise sanitaire:
 - ▶ Élargissement du dispositif sur d'autres communes
 - ▶ Couverture territoriale avec la mise en place de conventions partenariales avec les communes et leurs CCAS (et même 1 agglomération) :
 - ▶ Appui pour la communication au plan local
 - ▶ Mobilisation des bénévoles

Mon voisin 06 a du cœur, dispositif majeur du Plan départemental d'aide aux aidants

Objectifs du PDAA

Déployer un dispositif de solidarité entre aidants et bénévoles

Sensibiliser les aidants au travers d'un spectacle gratuit, porte d'entrée efficace et innovante

Proposer une information et un accompagnement personnalisé

Mettre en place des actions collectives

Mobiliser les aides financières



**MAISON
DE L'AUTONOMIE**

Mon voisin 06 a du cœur dans le contexte du Schéma Départemental de l'Autonomie 2022-2026

Axe 1
Moderniser l'accès aux
droits et structurer la
coordination des
acteurs

Axe 2
Renforcer la
prévention et fluidifier
les parcours

Axe 3
Conforter le domicile
et la citoyenneté

Axe 4
Accélérer la révolution
de l'accueil et de
l'accompagnement

Axe 5
Renforcer l'attractivité
des métiers de
l'autonomie et
accompagner la
professionnalisation du
secteur

Renforcer le lien
social et lutter
contre
l'isolement

Renforcer le
repérage des
situations à
risque

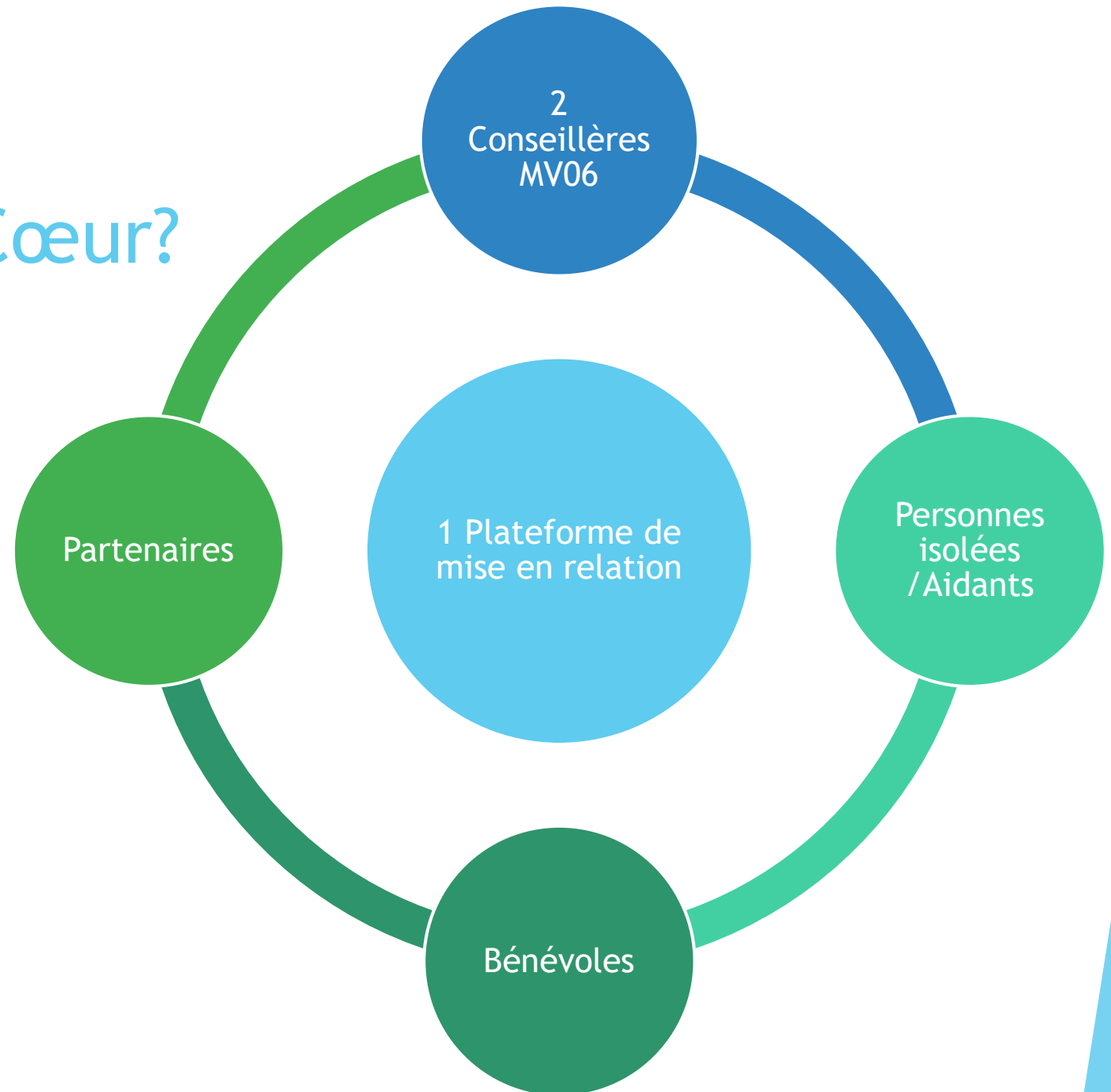
Perspective 2024 :
extension du dispositif aux
personnes en situation de handicap



Financement du dispositif :

- dans le cadre de la **Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie** :
 - => volet aide aux aidants
 - => financement de la plateforme
- par le **Conseil départemental** :
 - => moyens humains de la collectivité
 - => en terme de communication

Qu'est-ce que mon Voisin 06 a du Cœur?



Réseau Local d'entraide

Solidarité

Ma commune met en place des mesures de solidarité pour les personnes âgées ou fragilisées.

**"Je me sens isolé,
j'ai besoin d'aide !"**

- Visite de convivialité, lecture, jeux,
- Accompagnement à la balade, aux courses, à la promenade du chien,
- Aide informatique,
- Aides aux formalités administratives.

Je contacte :

mon voisin 06 a du coeur

 **0805 404 022**
(appel gratuit depuis un poste fixe)

"J'ai envie d'aider !"

Je m'inscris :

 **monvoisin06aducoeur.fr**



Fonctionnement du dispositif

Bénéficiaires

- ▶ 1^{er} contact téléphonique avec une conseillère
- ▶ Possibilité d'aide à l'inscription par téléphone
- ▶ 1^{ere} demande pour une visite « contact » de convivialité
- ▶ Visite du bénévole
- ▶ Possibilité de renouveler les demandes en fonction des besoins

Nos conseillères sont joignables pour échanger ou aider
de 9h à 17h

Fonctionnement du dispositif

Bénévoles

- ▶ 1^{er} contact téléphonique avec une conseillère
- ▶ Création d'un compte en ligne
- ▶ 1^{er} entretien téléphonique avec une conseillère
- ▶ Un dispositif très sécurisé : **passage devant un jury validé par le Conseil Départemental**
- ▶ En cas de validation, 2 jours de formation :
 - ▶ Une journée dédiée aux informations générales sur la posture du bénévole et au repérage des problématiques sociales ou liées à la perte d'autonomie
 - ▶ Une journée de formation aux premiers secours PSC1

Le bénévole peut désormais effectuer des missions auprès des seniors

Fonctionnement du dispositif

Bénévoles

- ▶ Facteurs de succès du dispositif :
 - ▶ Souplesse laissée aux bénévoles sur leur temps disponible (à la demande, aucune contrainte n'est imposée)
 - ▶ Liens étroits avec les conseillères
 - ▶ Transversalité des services en interne (antennes MDA du territoire notamment)
 - ▶ Partenariat avec les CCAS

Les missions possibles du bénévole :

- ▶ Visite de convivialité (refaire le monde, lire le journal, jeux...)
- ▶ Sorties plaisirs et promenades
- ▶ Aide aux démarches administratives
- ▶ Repérage des fragilités et veille sur le bénéficiaire
- ▶ Accompagnement au cimetière
- ▶ Rendez-vous extérieur (médecin, vétérinaire...)
- ▶ Visite en EHPAD

La durée de la visite s'adapte toujours à la disponibilité du bénévole



Le partenariat avec les communes (43 conventionnements)

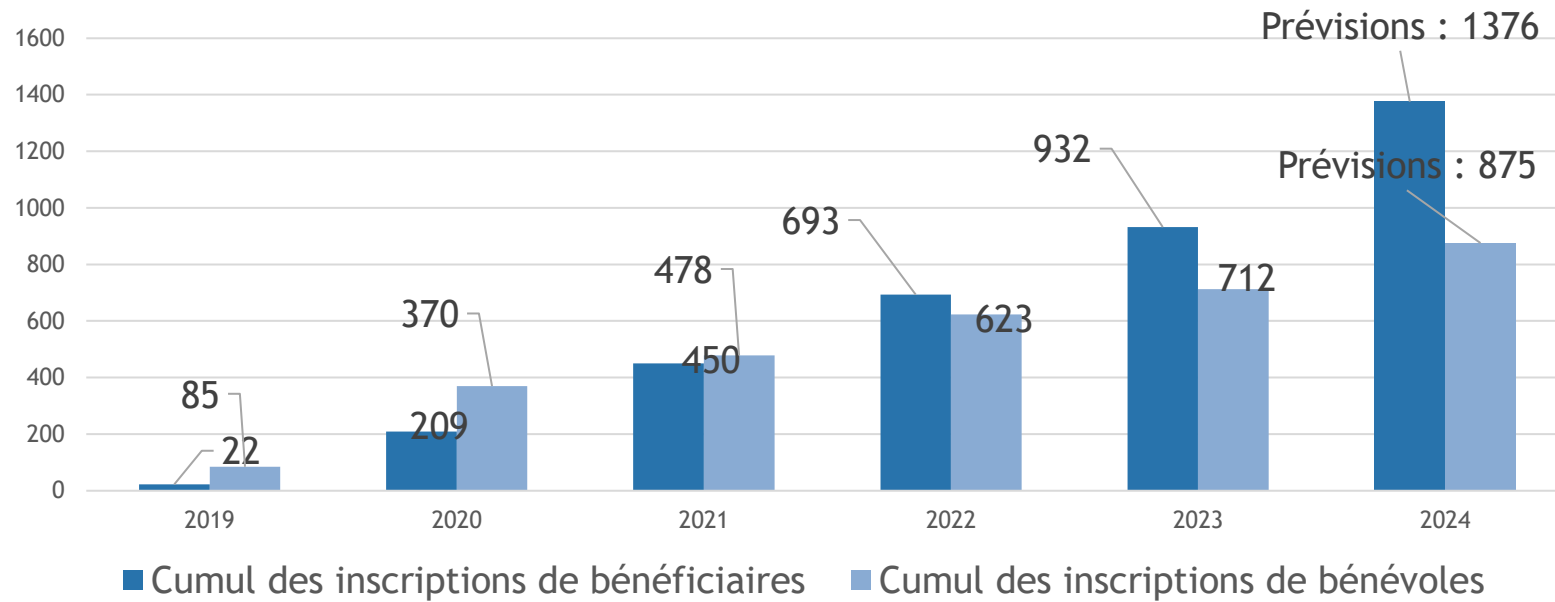
Objectifs pour le Département

- Assurer la couverture territoriale du dispositif
- Prendre appui sur les forces locales notamment dans la mobilisation des bénévoles
- Etayer le partenariat dans le cadre de l'aide aux aidants et de la lutte contre l'isolement des seniors

Objectif pour les communes

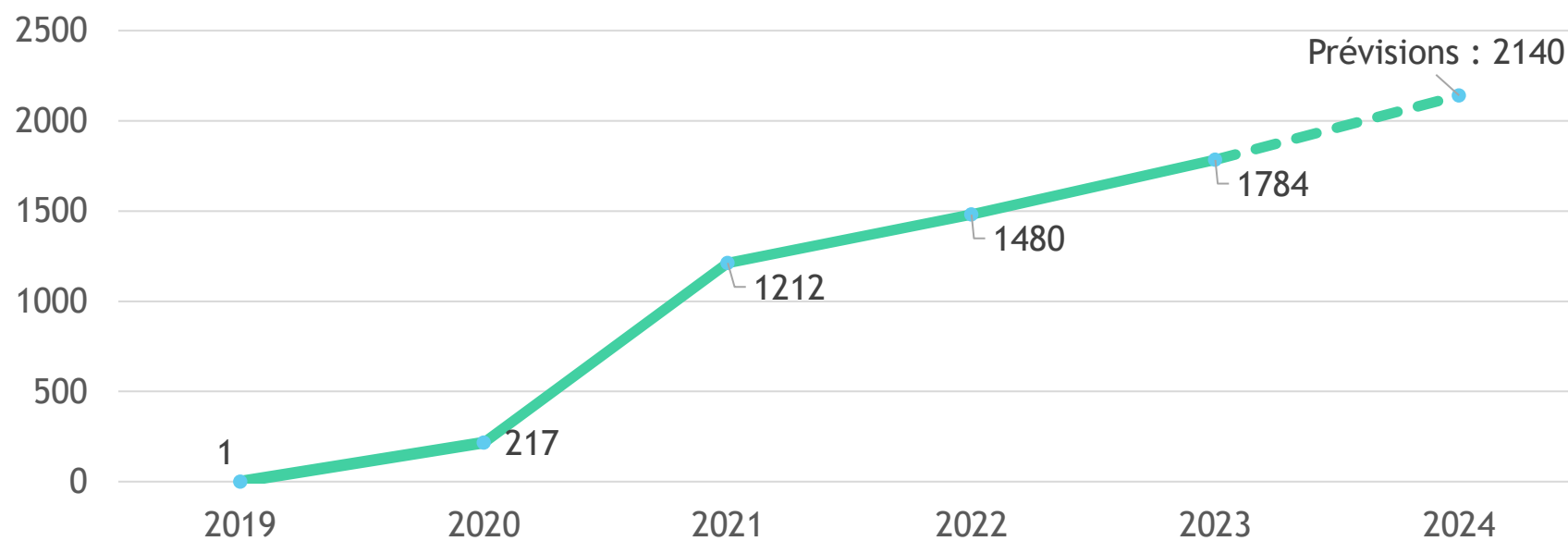
- Elargir leur offre sociale en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées en lien avec le Département, les associations et les particuliers du territoire

Cumul du nombre de bénéficiaires et du nombre de bénévoles



Données principales de l'activité

Evolution du nombre d'actions réalisées



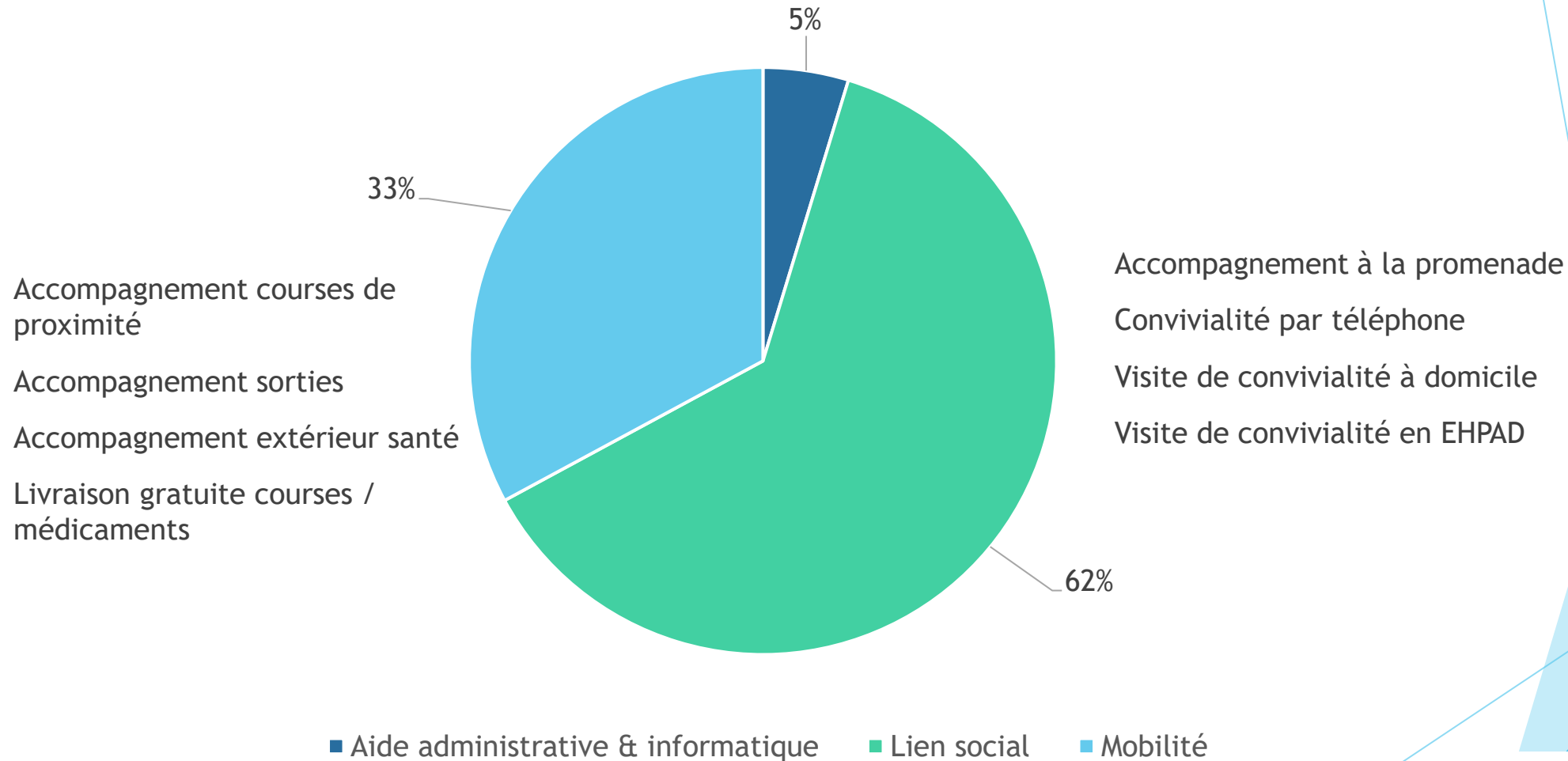
Données principales de l'activité



**MAISON
DE L'AUTONOMIE**

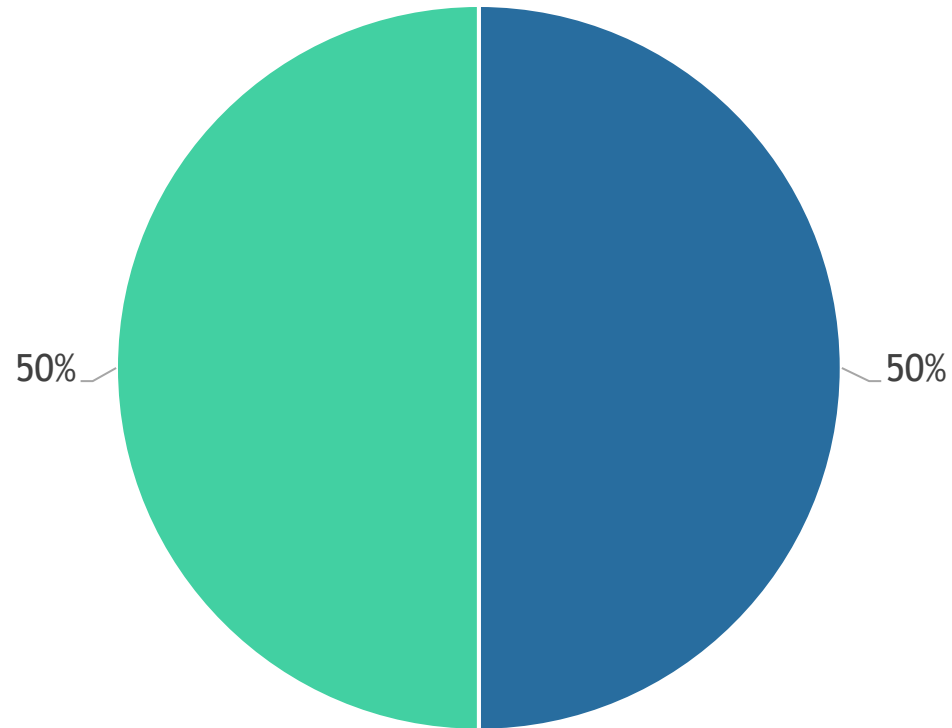
Données principales de l'activité

Répartition des actions réalisées par typologie



Données principales de l'activité

Durée médiane d'acceptation des demandes



Une demande sur deux est acceptée par un bénévole en moins de deux heures

■ Demandes acceptées en moins de deux heures ■ Demandes acceptées en plus de deux heures



**MAISON
DE L'AUTONOMIE**

Perspectives d'évolution

Dans les communes conventionnées mais également dans toutes celles où des personnes fragilisées et isolées sont recensées

Prévisionnel 2024 :

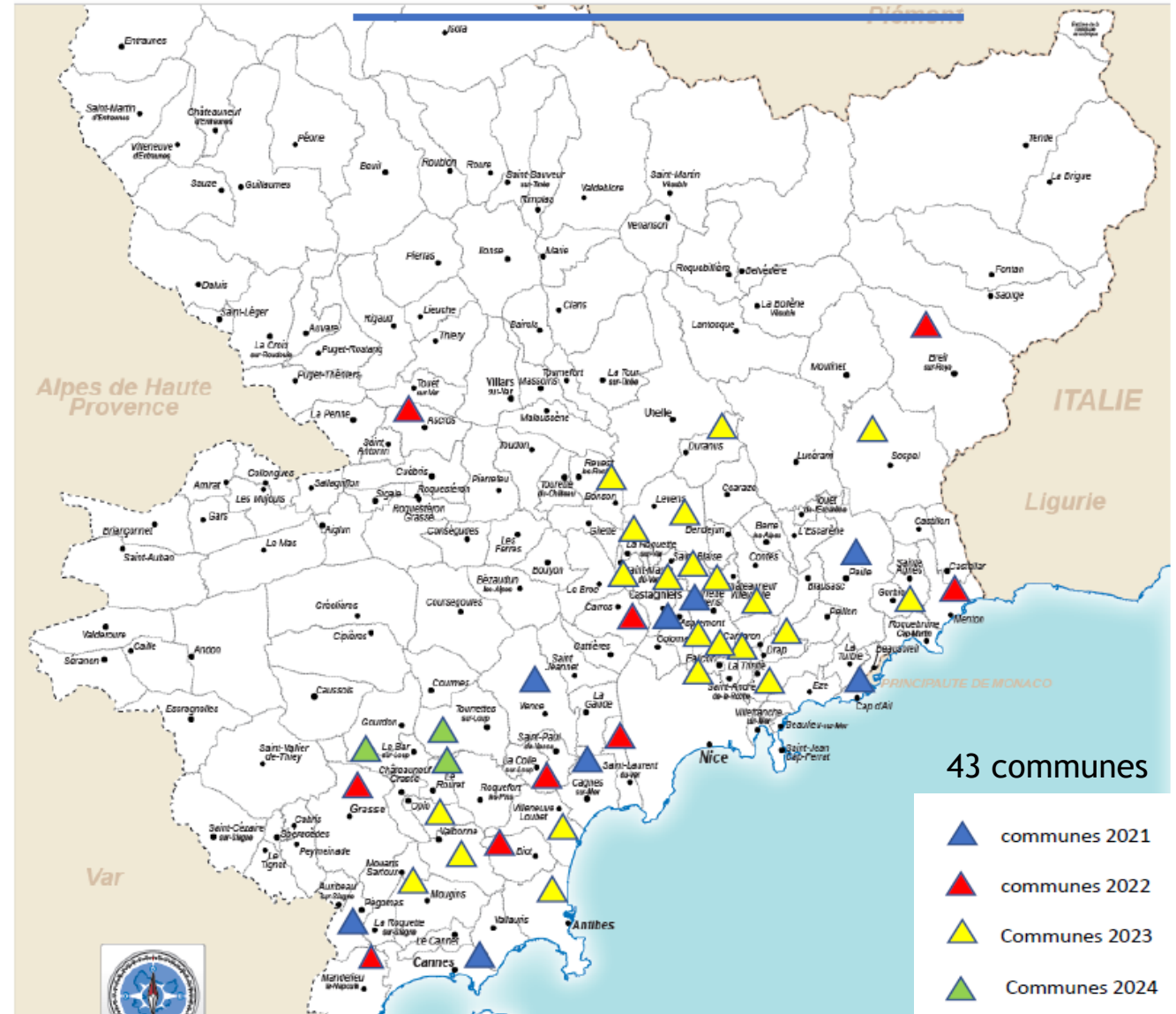
- poursuite des conventionnements
- communication « grand public » sur les fragilités et l'isolement

Prévisionnel 2025 :

élargissement du dispositif aux adultes en situation de handicap isolés

Nombre de personnes en situation de handicap ayant un droit ouvert à la MDA : 118 000 personnes ce qui représente 10,7% de la population totale.

Communes conventionnées Mon Voisin 06 a du cœur



Témoignages

- ▶ **Claudie L et Germaine L , *binôme (bénévole / bénéficiaire)***
- ▶ **Annie A, *bénévole***
- ▶ **Danielle B, *bénéficiaire***



MAISON DE L'AUTONOMIE

Des Questions?

Contact

monvoisin@departement06.fr



**MAISON
DE L'AUTONOMIE**

Merci pour votre attention